

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 juin 2017

**Présents:** Annie BOULAIN, Danièle CASTERA, Alain CHASSEUR ; Danielle DEGOS ; Eric LABASTE ; Jean-Pierre LAUDINET ; Roger Larrodé ; Patrice LAULOM ; Nathalie MARIMPOUY ; Thomas PEYRES ; Josette PREUILHO, Christelle POUYANNE ; Pierre VENDRIOS.

**Excusés :** Thierry GUILLOT, Sophie ROBERT

**Pouvoirs :** Thierry GUILLOT à Roger Larrodé, Sophie ROBERT à Nathalie MARIMPOUY

**Secrétaire de séance :** Jean-Pierre LAUDINET.

### **1) Election des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue des élections sénatoriales du 24 septembre 2017**

Conformément au Décret n°2017-1091 du 2 juin 2017, les conseils municipaux doivent être convoqués le 30 juin 2017 afin de désigner leurs délégués et suppléants en vue de l'élection des sénateurs qui aura lieu le 24 septembre 2017.

Pour la commune de Saint Lon Les Mines, plus de 1000 habitants, le nombre de délégués titulaires est fixé à 3, le nombre de délégués suppléants à 3 également.

Après avoir mis en place le bureau électoral en application de l'article R133 du code électoral, composé par le Maire, les deux conseillers les plus âgés et les deux conseillers les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir :

Danielle DEGOS, Danièle CASTERA, Christelle POUYANNÉ et Thomas PEYRES,

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal, qu'en application des articles L. 289 et R 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Une liste de candidats respectant la parité a été déposée avant l'ouverture du scrutin.

- Nom de la liste : « Action et Solidarité pour l'avenir de Saint Lon Les Mines ».

Après un vote à bulletin secret, et après avoir procédé au dépouillement, sous le contrôle du bureau électoral, les résultats sont proclamés.

**Est élue :** la liste « Action et Solidarité pour l'avenir de Saint Lon Les Mines ».

**15 suffrages obtenus.**

**Par conséquent, sont élus délégués et suppléants pour les élections sénatoriales du**

**24 septembre 2017 :**

- Larrodé Roger, délégué
- Castéra Danièle, délégué
- Labaste Eric, délégué
- Boulain Annie, suppléant
- Laulom Patrice, suppléant
- Robert Sophie, suppléant

### **2) Création d'un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe suite à avancement de grade**

**CONSIDERANT** le tableau d'avancement de grade 2017 proposé par le Centre de Gestion des Landes,

**CONSIDERANT** la délibération du conseil municipal en date du 5 mars 2010 fixant le taux d'avancement de grade pour les agents de catégorie C à 100%,

**Vu** l'avis favorable émis par la CAP du CDG, en date du 02/06/2017,

Il convient de créer le poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet et de supprimer un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,

**Le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE**

- **De créer** un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 20/07/2017
- **De supprimer** du tableau des effectifs de la commune un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 20/07/2017.

**CHARGE** Monsieur le Maire de l'accomplissement des démarches administratives liées à ces créations de poste.

**DIT** que les crédits nécessaires au paiement des salaires et charges seront inscrits au budget communal.

### **3) Projet rénovation église : Obtention de la DETR 2017**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'obtention des subventions suivantes :

- La DETR à hauteur de 30% du coût total des travaux soit 76 652 €
- Le Fonds d'Équipement des Communes (FEC) pour un montant de 14 256 €

### **4) Devis plonge cantine**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le devis proposé par l'entreprise SAMPAIO pour un montant de 3290 € HT.

Il comprend :

- Une plonge 2 bacs inox pour la cuisine de la cantine : 1790 € HT
- Un ensemble de 3 tables inox pour la cuisine de la salle des associations : 1300 € HT

Devis approuvé à l'unanimité.

### **5) Mutuelle Communale**

Monsieur le Maire rappelle que ce point a déjà été évoqué lors de la réunion du 13 juin et apporte les informations complémentaires demandées :

Le choix de la mise en place d'une mutuelle communale par une collectivité peut avoir des effets économiques même s'il n'existe aucun engagement contractuel ni financier de la part de la commune. Il convient donc de procéder à une consultation.

Par ailleurs, compte tenu du caractère social du projet, Monsieur le maire propose au conseil municipal de le soumettre au conseil d'administration du CCAS lors d'une prochaine réunion.

Approuvé à l'unanimité.

### **6) Questions et informations diverses**

L'opération « village propre » : se déroulera le samedi 22 juillet de 9h à 11h30 et sera suivie par un vin d'honneur et des grillades offerts à tous les participants.

Annie BOULAIN

Danièle CASTERA

Alain CHASSEUR

Danielle DEGOS

Thierry GUILLOT  
Excusé

Eric LABASTE

Jean-Pierre LAUDINET

Patrice LAULOM

Roger LARRODÉ

Nathalie MARIMPOUY

Thomas PEYRES

Christelle POUYANNÉ

Josette PREUILHO

Sophie ROBERT  
Excusée

Pierre VENDRIOS